

Avis adopté

Séance plénière du 25 janvier 2023

Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?

Déclaration du groupe des Outre-mer

Cet avis a le mérite de souligner le rôle fondamental que représente le sol pour notre planète.

Face au développement économique et à l'accroissement de la population, le sol est mal mené, artificialisé, pollué ... en un mot surexploité !

Dans le cadre de nos travaux, la Commission s'est nourrie des problématiques des territoires ultramarins et c'est ce qui a fait émerger les différentes facettes et des multiples particularités dans nos collectivités.

Outre les contraintes liées à la nature même des sols, aux risques climatiques accrus, aux structures des exploitations agricoles, à la petite superficie de certains territoires, la gestion du foncier est très diverse selon les statuts et l'histoire de chacune de nos collectivités.

Concilier aménagement du territoire, construction de logements, développement de l'agriculture et implantation d'entreprises lorsque le foncier est rare, relève d'une équation inextricable.

L'exemple de St Pierre et Miquelon y est éclairant. Ce territoire est d'ores et déjà confronté à une érosion liée à l'élévation du niveau des mers qui « grignote », année après année, des hectares du littoral, sans parler du phénomène de submersion qui touche de plein fouet l'avenir du village de Miquelon dont le « déménagement » est programmé à court terme en raison des conséquences du réchauffement climatique et de la montée des eaux.

Dans d'autres territoires, la pression démographique confrontée aux contraintes du relief et des risques, le droit Coutumier, la pression migratoire, la question de l'indivision sont autant de données dont il faut tenir compte.

En résumé, ces particularités nécessiteraient à elles seules une analyse fine qui ne pouvait être traitée dans cet avis.

Ces mêmes particularités mettent à mal l'objectif louable de la démarche « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, qui relève de ce fait, de la simple utopie !

Trois priorités doivent toutefois être traitées :

- Le renforcement de la stratégie foncière territoriale dans les schémas d'aménagement ou document de planification pour répondre au conflit d'usage ;
- L'engagement de l'Etat à prendre toute sa responsabilité dans la gestion des domaines public et privé qui lui appartiennent ;
- La sécurisation des titres fonciers confrontée à la fois à la problématique de l'indivision et à la nécessaire conciliation entre droit civil et coutume.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.